Municipalité de
Saint-Jean-Baptiste

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 6 juillet 2021 à 19 h 30 à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante après avoir pris connaissance des commentaires reçus :

Nature et effets : *Suite à une demande d'opération cadastrale, lesdits lots respectent la profondeur, la superficie minimale et en partie la largeur, puisque la largeur n'est pas respectée sur l'ensemble des deux lots. Dû à leurs formes non conventionnelles, le lot 6 419 555 rétrécit à une largeur d'environ 10 mètres et revient à une largeur de 20 mètres jusqu'au fond du lot. Le lot 6 419 556 rétrécit une fois à une largeur de 20,21 mètres et revient à une largeur de 30 mètres, alors que la largeur minimale permise est de 21 mètres. Cela permettra l'implantation d'immeubles à logement en avant du lot 6 419 556 où les normes de lotissement sont respectées et l'endroit où la largeur n'est pas respectée permettra d'aménager les stationnements et les espaces verts.*

Identification du site concerné : *3610-3614, rue Principale*

Tout intéressé pourra se faire entendre par écrit dans les 15 jours à l'inspecteur en bâtiment et environnement, suivant la publication du présent avis public, durant les heures régulières de bureau, selon les façons suivantes :

- *Par la poste située au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste, Québec, J0L 2B0;*
- *Déposez vos documents à nos bureaux situés au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste dans la boîte de métal au bas de la porte d'entrée;*
- *Acheminez vos commentaires par courrier électronique à inspecteur@msjb.qc.ca.*

Les citoyens pourront prendre connaissance de la décision du conseil le lendemain de la séance sur le site Internet de la Municipalité (www.msjb.qc.ca) par la publication d'un enregistrement audio.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt et unième jour de juin deux mille vingt et un.

Le directeur général,

Martin St-Gelais